

Département langue française

Label *Qualité français langue étrangère*

Commission interministérielle de labellisation

Jeudi 28 mai 2020

14h30 – 16h00

Teams

Compte rendu

1. Ordre du jour

1. Examen des dossiers des centres audités
2. Dossiers en attente
3. Demandes de dérogation
4. Réforme de la formation professionnelle (Qualiopi)
5. Critères de recevabilité du label
6. Auditeurs *Qualité FLE*
7. Actions menées pour soutenir les centres
8. Réunion du conseil d'orientation du label
9. Questions diverses
10. Date de la prochaine réunion de la commission

2. Participants

Présidente de la commission : Mme Sara Thornton, conseillère scientifique pour les formations, représentant Mme Anne-Sophie Barthès, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Mme Claire Extramiana, chargée de mission, délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la culture ;

M. Baptiste Bondu, chef de pôle Pilotage des opérateurs et stratégie sectorielles, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Damien Vialle, rédacteur « Attractivité étudiante – accueil en France », pôle du pilotage des opérateurs et des stratégies sectorielles, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Mme Juliette Salabert, responsable département langue française, FEI.
Caroline Mouton-Muniz, cheffe de projet label *Qualité français langue étrangère*, département langue française, FEI.

3. Examen des dossiers des centres audités

Le label *Qualité FLE* et la certification *Qualiopi* sont attribués pour une durée de 4 ans au centre **New LSF**, basé à Montpellier.

4. Examen des dossiers en attente

- **Report d'audit** : la commission prolonge la durée du label jusqu'au 31 décembre 2020 pour tous les centres qui n'ont pu être audités au premier semestre 2020. Les centres en difficultés avec certaines administrations (Datadock par exemple) peuvent demander à FEI un courrier officiel. Les demandes de report d'audit à 2021 seront étudiées au cas par cas.

- **Audit à distance** : cette procédure n'a pu être mise en œuvre en raison de blocages administratifs. FEI travaille à l'amélioration de ces procédures pour une meilleure réactivité en cas de nouvelle crise ou fragilité budgétaire du label. Proposer une revue documentaire à distance permettrait de réduire les coûts d'audit (hébergement, déplacement...).

En accord avec les membres de la commission, Sara Thornton encourage FEI à simplifier ces procédures d'audit, et souligne l'importance d'aller dans ce sens au vu de la situation actuelle et des demandes des centres. Une procédure basée sur une revue documentaire à distance complétée par des entretiens et observations sur site doit être envisagée.

Une réflexion et un travail préparatoire avec le juriste de FEI ont été initiés. De manière plus générale, une simplification de l'ensemble des procédures administratives du label est en cours de validation par le juriste de FEI.

- **Échantillonnage des formations** lors d'un renouvellement : accord de la commission le 5 mars dernier pour mise en place d'un allègement de la procédure lors d'un renouvellement. Selon la taille du centre et l'évolution de l'offre de cours, il pourrait être décidé de n'auditer qu'une partie des formations lors d'un renouvellement. Un groupe de travail composé de quelques auditeurs se réunira à distance courant juillet.

- **Cours à distance** : le site Internet du label a été aménagé afin de mieux valoriser les formations à distance des centres labellisés. Cette option pourrait également figurer sur la brochure du label.

80 % des centres assurent des cours à distance et prévoient de conserver ces dispositifs de formation dans leur offre de cours.

- **Clip promotionnel** : la commission demande à FEI d'évaluer le coût et le délai de mise en œuvre.

- **Logo « Gouvernement »** : pour des projets portés par plus de deux ministères, l'utilisation du logo « Gouvernement » est désormais la règle. Tous les documents officiels du label (certificat de labellisation...) devront être corrigés ainsi que les supports de communication.

5. Demandes de dérogation

Toutes les demandes de dérogation pour un report d'audit ou nombre d'heures inférieur à 2400 heures annuel sont accordées.

6. Réforme de la formation professionnelle (Qualiopi)

Les audits dits « aménagés » sont en cours d'organisation. Une quarantaine de centres pourraient se porter candidats, plus une quinzaine de centres si la Dgefp confirme la possibilité de proposer cette procédure aux centres dont le renouvellement était prévu en 2020. Cet audit s'appuie sur une revue documentaire et ne concerne que certains critères du référentiel du label (cf [lettre d'information n°21](#))

7. Critères de recevabilité

Un allègement des critères afin de permettre aux centres récemment créés d'intégrer le dispositif de labellisation, pourrait être envisagé. Point reporté à la prochaine réunion.

8. Auditeurs *Qualité FLE*

Formations ISO 9001 et IRCA maintenues à distance. Tous les auditeurs déjà inscrits ont confirmé leur participation.

9. Réunion du conseil d'orientation du label 17 juin 2020

Un ordre du jour sera communiqué par la Dglflf rapidement.

10. Questions diverses

11. Date de la prochaine réunion de la commission

Septembre 2020. Date à reconfirmer fin juillet ou début septembre.